

DEPARTEMENT  
DES YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL VALOSEINE

Arrondissement de  
Saint-Germain-en-Laye

Siège : Mairie de Saint-Germain-en-Laye

SEANCE DU  
27 juin 2023

PUBLIE LE : 04 JUIL. 2023

Délibération n°230627-1 : Compte-rendu des actes administratifs du Président

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept juin à dix-neuf heures, le Comité du Syndicat Intercommunal VALOSEINE, dûment convoqué par le Président le vingt et un juin, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Saint-Germain-en-Laye, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur **François DAZELLE**, Président du Syndicat Intercommunal.

SEANCE DU 27 JUIN 2023

**PRESENTS**

CA SAINT-GERMAIN BOUCLES  
DE SEINE

Mark VENUS, DELEGUE TITULAIRE  
Michel LEPERT, DELEGUE TITULAIRE  
Serge CASERIS, DELEGUE TITULAIRE  
Achille CHOAY, DELEGUE SUPPLEANT  
Marie-Claude MEGE, DELEGUEE SUPPLEANTE

CU GRAND PARIS SEINE ET  
OISE

François DAZELLE, PRESIDENT  
Dominique PIERRET, DELEGUE TITULAIRE  
Georges MONNIER, DELEGUE TITULAIRE  
Philippe BARRON, DELEGUE TITULAIRE

**ABSENTS EXCUSES**

CA SAINT-GERMAIN BOUCLES  
DE SEINE

Christine GOTTI, DELEGUEE TITULAIRE  
Serge MIRABELLI, DELEGUE SUPPLEANT  
Mary-Claude BOUTIN, DELEGUEE SUPPLEANTE  
Sophie BELLEVAL, DELEGUEE SUPPLEANTE

CU GRAND PARIS SEINE ET  
OISE

Charles PRELOT, DELEGUE TITULAIRE  
Djamel NEDJAR, DELEGUE TITULAIRE  
Franck FONTAINE, DELEGUE TITULAIRE  
Hervé CHARNALLET, DELEGUE TITULAIRE  
Lionel WASTL, DELEGUE TITULAIRE  
Cédric AOUN, DELEGUE SUPPLEANT  
Jean-Marie MOREAU, DELEGUE SUPPLEANT  
Patricia HAMARD, DELEGUEE SUPPLEANTE  
Sandrine DOS SANTOS, DELEGUEE SUPPLEANTE  
Stephan CHAMPAGNE, DELEGUE TITULAIRE

**Communauté non représentée : Néant**

**Assistaient à la séance**

Monsieur Philippe LE BEULZE, Directeur Général mutualisé des services d'Unilys  
Madame Agnès CHEVALIER, Responsable du service secrétariat/assemblées d'Unilys

<b>Communauté Urbaine</b>	:	<b>1 (10 communes)</b>
<b>Communauté d'Agglomération</b>	:	<b>1 (5 communes)</b>
<b>QUORUM</b>	:	<b>8</b>
<b>Délégués présents</b>	:	<b>9</b>
<b>Pouvoirs</b>	:	<b>1</b>
<b>Délégués comptant pour le vote</b>	:	<b>10</b>

**OBJET : COMPTE-RENDU DES ACTES ADMINISTRATIFS DU PRESIDENT**

**RAPPORTEUR** : Le Président

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122-23 ;

**CONSIDERANT** l'obligation pour le Président de rendre compte des actes administratifs pris dans le cadre de la délégation de compétences consentie par le comité syndical dans sa délibération en date du 20 septembre 2022 ;

**LE COMITE,**

Après avoir entendu les explications de son Président et en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

**PREND ACTE** des décisions du Président qui suivent :

**Décision n° 2023-08**

**OBJET** : Marché SID23J – Organisation de visites sur le centre Cyrène et présentation de TRYON – Signature.

Il a été décidé :

- de confier la réalisation de la prestation d'organisation et animation de visites sur le centre multi-filières CYRENE à Triel-sur-Seine et présentation rapide de l'installation TRYON de micro-méthanisation à Carrières-sous-Poissy au prestataire « Suivez le guide », sis 13 rue Charles Rivière 44400 REZE Cedex ;
- de signer en conséquence le marché afférent d'une durée courant du 1<sup>er</sup> juillet 2023 au 30 juin 2024 pour un montant forfaitaire de 2 900 euros HT, soit 3 480 euros TTC et des prestations unitaires comprises entre un minimum de 0 euro et un maximum de 30 000 euros HT.

**Décision n° 2023-09**

**OBJET** : Marché SID19C – Traitement des encombrants lot 1 et lot 2 – Avenant 2 de rectification de l'avenant 1.

Il a été décidé :

- de rectifier l'avenant 1 au marché SID19C lot 1 et l'avenant 1 au marché SID19C lot 2 comme en indiquant une refacturation des déchets incinérables selon un prix HT et non TTC.
- de signer en conséquence avec le prestataire SEPUR, sis ZA du Pont Cailloux Route des Nourrices 78850 THIVERVAL-GRIGNON, un avenant 2 au marché SID19C lot 1 et un avenant 2 au marché SID19C lot 2.

**Décision n° 2023-10**

**OBJET** : Marché SID19C – Traitement des encombrants lot 2 – Avenant 3 d'ajout de communes.

Il a été décidé :

- de compléter la liste des communes composant le lot 2 comme suit : Chanteloup-les-Vignes, Chapet, Ecquevilly, Evéquemont, Meulan, Triel-sur-Seine, Vaux-sur-Seine, Villennes-sur-Seine.
- de signer en conséquence avec le prestataire SEPUR, sis ZA du Pont Cailloux Route des Nourrices 78850 THIVERVAL-GRIGNON, un avenant 3 au marché SID19C lot 2.

### **Décision n° 2023-11**

**OBJET** : Marché SID19D – Traitement des déchets végétaux lot 2 – Avenant 2 d'ajout de communes.

Il a été décidé :

- de compléter la liste des communes composant le lot 2 comme suit : Chanteloup-les-Vignes, Chapet, Ecquevilly, Evécquemont, Meulan, Triel-sur-Seine, Vaux-sur-Seine, Villennes-sur-Seine.
- de signer en conséquence avec le prestataire SEPUR sis ZA du Pont Cailloux Route des Nourrices 78850 Thiverval-Grignon un avenant 2 au marché SID19D lot 2.

### **Décision n° 2023-12**

**OBJET** : Marché SID22I - Conception, réalisation et maintenance d'un site web pour le Syndicat – Signature.

Il a été décidé de confier la prestation SID22I de conception, réalisation et maintenance d'un site web à la société O'Communication, sise 29 rue Eugène Eichenberger 92800 Puteaux, pour un montant constitué d'une partie forfaitaire correspondant à la mise en ligne du site, la garantie d'un an et la maintenance d'un an de 12 460 euros HT soit 14 952 euros TTC et d'une partie à prix unitaires d'un montant minimum annuel de 0 euro HT et d'un montant maximum annuel de 3 000 euros HT, pour une durée courant de sa date de notification jusqu'à la fin de la période de garantie, le marché étant ensuite reconductible tacitement 3 fois un an.

Fait à Saint-Germain-en-Laye, le 4/07/2023  
Transmis en préfecture et affiché le 4/07/2023

**Pour Extrait Conforme**



**Serge CASERIS**  
Secrétaire de séance

**François DAZELLE**  
Président du Syndicat Intercommunal